Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 031-213102247-20261015-DEL_2026_08_03-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-08-03

Département de la Haute-Garonne

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :
Désignation d'un représentant et son suppléant au PNR

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD.

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration Mme Bressole), Mme GEVREY (procuration M. COLLA) M. JORDA (procuration M. FRATUS)

VU

- Le **Code général des collectivités territoriales**, notamment ses articles **L.5721-1 et suivants** relatifs aux Syndicats mixtes ouverts ;
- Le **Code de l'environnement**, notamment ses articles **L.333-1 et suivants** relatifs aux Parcs naturels régionaux ;
- Le **Décret n° 2026-606 du 9 juillet 2026 portant classement** du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées ;
- La délibération d'adhésion à la Charte et au Syndicat mixte du Parc naturel régional en date du 18 décembre 2025
- Les **statuts du Syndicat mixte**.

CONSIDÉRANT

- L'adhésion à la Charte et au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées en date 18/12/2025.
- La nécessité de désigner les représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- Désigne Mr Patrick Saulneron en qualité de membre titulaire au sein de du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées
- Désigne Mr Serge Colla en qualité de membre suppléant au sein de du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées

La présente délibération sera transmise à la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises, au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrick SAULNERON

MAIRIE DE GOURDAN-POLIGNAN 31210 (Haute-Garonne)

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT